

CHARTRE FOURNISSEUR			 LUSSAULT MECARIA
REF : LUSSAULT-MECARIA – CHARTRE FOURNISSEUR - 001	INDICE : A	PAGE 1 / 1	

1. PREAMBULE

Cette charte a pour objectif de formaliser les attentes de LUSSAULT-MECARIA vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires externes, afin d'assurer la qualité, la sécurité et la conformité des produits et services fournis.

2. EXIGENCES RELATIVES AUX PRODUITS, SERVICES ET PROCESSUS

Fourniture de produits et services conformément aux spécifications, plans, exigences procédurales et instructions de travail transmises par LUSSAULT-MECARIA.

Identification et traçabilité de tous les éléments techniques pertinents.

3. APPROBATION

Les produits et services fournis doivent être validés avant leur livraison, conformément aux spécifications transmises.

Approbation de la libération des produits et services.

Les procédés spéciaux (ex. traitements thermiques et de surface.) doivent être qualifiés et approuvés avant utilisation.

La libération des produits ou services doit être validée par le fournisseur via ses propres contrôles qualité.

4. COMPETENCES

Le fournisseur doit s'assurer que les personnes impliquées disposent des qualifications et compétences requises.

Des preuves de formation et de qualifications doivent être disponibles sur demande.

5. INTERACTIONS AVEC LUSSAULT-MECARIA

Le fournisseur doit maintenir une communication claire avec LUSSAULT-MECARIA concernant :

- Les performances des processus, produits et services.
- Toute non-conformité détectée dans ses processus ou produits.
- Les changements impactant les processus, produits, services ou sites de production.

6. MAITRISE ET SURVEILLANCE

Le fournisseur doit mettre en place les moyens pour maîtriser et surveiller la qualité de ses processus et produits.

7. CONTROLES ET ESSAIS

Le fournisseur doit effectuer tous les essais, contrôles et vérifications selon les instructions fournies.

La traces des contrôles doivent être conservées.

8. SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE ET EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le fournisseur doit disposer d'un système de management de la qualité conforme aux exigences applicables.

L'utilisation de prestataires externes désignés par le client ou approuvés doit être respectée.

Les pièces contrefaites doivent être évitées et tout incident doit être signalé immédiatement.

L'accès aux sites et documents doit être garanti pour LUSSAULT-MECARIA, ses clients et les autorités réglementaires.

Les informations documentées doivent être conservées selon les durées et conditions définies, et détruites conformément aux exigences.

9. SENSIBILISATION

Les personnes impliquées dans la fourniture des produits ou services doivent être sensibilisées à :

- Leur contribution à la conformité du produit ou service.
- Leur contribution à la sécurité du produit notamment sur les sujets de la contrefaçon.
- L'importance d'un comportement éthique dans toutes leurs activités.

10. ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

La présente charte est communiquée aux fournisseurs et prestataires externes de LUSSAULT-MECARIA et est disponible sur le site internet www.lussault-mecaria.fr. Sa référence est mentionnée sur les commandes d'achat. En poursuivant sa relation commerciale avec LUSSAULT-MECARIA, le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à :

- Respecter toutes les exigences communiquées par LUSSAULT-MECARIA.
- Informer immédiatement de toute non-conformité ou changement impactant le produit, le service ou le processus.
- Collaborer avec LUSSAULT-MECARIA et ses clients lors des audits, inspections et validations.

